



ANNEXE MARKETING À L'AVIS DE COURSE

2022

12^{ème} édition

Organisée par :



SOMMAIRE

<u>1. DROITS ET AVANTAGES CONCÉDÉS AUX SKIPPERS</u>	2
1.1 UTILISATION DES DROITS AUDIOVISUELS	2
1.2 DROITS DE COMMUNICATION	2
1.3 VISIBILITE A QUAI ET EN MER	3
<u>2. VILLAGES OFFICIELS</u>	5
2.1 OFFRE VILLAGE SAINT-MALO	5
2.2 VILLAGE ARRIVEE	5
2.3 VISIBILITE SUR LE STAND DU SKIPPER	5
<u>3. PRODUITS DÉRIVÉS DE LA COURSE</u>	6
3.1 TEXTILES – PRODUITS DERIVES	6
3.2 TEXTILES - COLLECTION OFFICIELLE	6
<u>4. OFFRES PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT</u>	7
4.1 COMPAGNIE AERIENNE	7
4.2 E-SPORT	7
4.3 PARTENAIRES DE LA ROUTE DU RHUM - DESTINATION GUADELOUPE	7
<u>5. COMMUNICATION & MARKETING</u>	8
5.1 ACTIONS DE MARKETING ET COMMUNICATION ET CONTACTS	8
5.2 PRODUCTION AUDIOVISUELLE	8
5.3 DIFFUSION MEDIAS PRINT	9
5.4 CONTENUS PHOTOGRAPHIQUE	9
5.5 LE CENTRE DES MEDIAS	9
5.6 ACCES BATEAUX MEDIAS & TV	10
5.7 VISIBILITE SITE OFFICIEL DE LA ROUTE DU RHUM - DESTINATION GUADELOUPE	10
<u>6. OPÉRATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES</u>	11
6.1 OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES	11
6.2 HOSPITALITES EN MER :	11
<u>7. SYSTÈME DE PÉNALITÉS</u>	12
<u>8. CONTACTS</u>	12

1. DROITS ET AVANTAGES CONCÉDÉS AUX SKIPPERS

Les droits et avantages concédés ci-après sont valables pour l'édition 2022 de la Course couverte par les présentes règles de course et ses annexes et avenants.

1.1 Utilisation des droits audiovisuels

L'Annexe audiovisuelle sera communiquée au plus tard le 31 décembre 2021.

1.2 Droits de communication

1.2.1 Titre et dénomination

La dénomination de la Course est "Route du Rhum - Destination Guadeloupe".

L'AO concède au Skipper le droit d'utilisation du titre de "Team officiel" de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe.

Un Bloc "Team officiel" spécifique pour chaque Skipper sera décliné pour les besoins de sa communication.

1.2.2 Droits Marketing

La visibilité des sponsors et partenaires sur la Route du Rhum-Destination Guadeloupe est soumise à des règles validées par l'AO. En cas de manquement à l'une des règles énoncées ci-dessous, des pénalités financières pourront être appliquées par l'AO. Le terme de « partenaire » de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe est strictement réservé aux partenaires de l'événement.

Seules les marques « Partenaires » de la Course disposent d'une visibilité publique sur les différents lieux et supports de communication de l'évènement.

La Route du Rhum-Destination Guadeloupe a mis en place des offres spécifiques à destination des partenaires des Teams qui souhaitent obtenir une visibilité complémentaire sur le Village et plus globalement sur l'événement.

1.2.3 Logotypes composites

L'AO fournit à chaque Skipper inscrit un logo composite « Team Officiel ». Seule l'utilisation de ce logo est autorisée dans la communication des Teams. Ce logo et la charte graphique l'accompagnant seront mis à la disposition des Teams.

1.2.4 Étendue des droits concédés et communication des Teams

L'utilisation du logo composite est strictement limitée à la communication des Teams.

L'AO concède au Skipper le droit d'exploiter de reproduire, de représenter, d'apposer, le Bloc "Team officiel" à des fins promotionnelles, commerciales, publicitaires et institutionnelles dans le cadre de sa communication interne et externe (c'est-à-dire vis-à-vis notamment du personnel, des clients et des prospects du Skipper, ainsi que des relations presse et médias) sur tous supports de communication diffusés, existants ou à venir, dans tous réseaux de communication/médias et sans limitation de nombre ainsi que sur tous produits et services, sur le territoire du monde entier. Le Skipper s'engage à respecter la charte graphique communiquée par l'AO.

L'AO concède au Skipper le droit d'exploiter, de reproduire, de représenter, d'apposer, le Logo de la Course, dans le cadre de sa communication interne. Le Skipper s'engage à respecter la charte graphique de la course.

1.2.5 Accès à des banques d'images audiovisuelles et photographiques de la Course

Un serveur médias dédié sera disponible pour l'ensemble des Teams (photos, vidéos et CP).

Pour alimenter la communication des Skippers, notamment à des fins promotionnelles, l'AO autorisera les accès en ligne, hors frais techniques, à une sélection de vidéos réalisées par l'agence vidéo officielle de la Course, d'une part et à une sélection de photographies réalisées par le photographe officiel de la Course d'autre part.

En outre, les images audiovisuelles et photographiques utilisées dans la communication des Skippers devront obligatoirement être associées au Bloc "Team officiel", et faire mention du nom de l'auteur de la photographie ou des images audiovisuelles concernées. À cette fin, l'AO s'engage à communiquer les noms des auteurs concernés aux Teams.

Les Skippers s'interdisent toute commercialisation à un tiers des images audiovisuelles et photographiques auxquelles l'AO lui donne accès.

L'AO fait son affaire du règlement des droits d'auteur, d'éditeur et de producteur (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation) relatifs à une sélection d'images audiovisuelles et photographiques de la Course, qu'il aura acquis au préalable auprès de leurs auteurs ou de leurs ayants droit, et garantit aux équipes la jouissance paisible de leur utilisation, sous réserve du respect par les équipes des conditions d'utilisation définies.

Il est précisé que les Teams restent libres de produire ou d'éditer leurs propres images audiovisuelles ou photographiques de la Course en les associant au Bloc "Team officiel" dans leurs communications. Dans ce cas, les équipes feront leurs affaires personnelles de l'obtention des autorisations nécessaires des auteurs des images concernées ou de leurs ayants droit.

1.3 Visibilité à quai et en mer

La visibilité des partenaires des Teams sur les villages de départ et d'arrivée est régie par les règles suivantes :

1.3.1 Visibilité à quai et sur les villages

L'installation d'éléments de visibilité sera autorisée par l'AO dans le cadre d'opérations ponctuelles et particulières organisées par les équipes (baptême, opération de RP, ...).

La déambulation d'équipes d'animation et d'hôtesse ainsi que la distribution de flyers ne sont pas autorisées sur les Villages de départ ou d'arrivée.

1.3.2 Pavillons de course

Tout bateau inscrit à la course recevra au plus tard à son arrivée à Saint-Malo deux pavillons de course qu'il devra arborer dans son gréement (haubans ou bastaques) de chaque côté du bateau à partir de l'arrivée du bateau à son emplacement dans les bassins de Saint-Malo et jusqu'à 50 milles après la ligne de départ puis de nouveau à 50 milles de la ligne d'arrivée jusqu'à la remise des prix à Pointe à Pitre.

Pour les bateaux à gréement classique, les 2 pavillons seront installés dans les galhaubans. Pour les bateaux à outriggers, les pavillons devront être installés dans les galhaubans lors de la banque image et dans le port de Saint-Malo et dans les bastaques dans tous les autres moments. Pour toute infraction à cette règle, des pénalités financières pourront être appliquées par l'AO.

Le format des pavillons par classe sera communiqué par Avenant.

1.3.3 Flammes ou pavillons

A quai, l'envoi de flammes ou de pavillons de toute grandeur avec le nom du bateau, les logos des partenaires du Skipper est autorisée et en arrière du mât (tous les espaces en avant du mât étant réservés à l'AO).

Par ailleurs, les Skippers s'engagent à hisser le long de l'étai de leur bateau une ligne de pavillons de l'AO et de ses partenaires fournis par celui-ci à Saint-Malo.

Ils devront être impérativement arborés à Saint-Malo dès l'arrivée du bateau à son emplacement dans les bassins et jusqu'au départ ainsi qu'après le passage de la ligne d'arrivée à Pointe à Pitre jusqu'à la remise des Prix.

Cette ligne de pavillons doit rester à bord pendant toute la durée de la course.

1.3.4 Voile de communication

Les bateaux pourront arborer des voiles de communication marquées des noms et logos de leurs partenaires, à condition de les envoyer uniquement en arrière du mât, à l'exception de toute voile d'avant. Ces voiles publicitaires ne doivent pas excéder une hauteur de mat de guindant supérieure à celle du second ris de sa grand-voile (sauf si mesure définie dans les règles de classe).

Pour information, les voiles de course pourront être envoyées dans le port de Saint-Malo pour effectuer des réglages, mais elles ne devront pas rester envoyées toute une journée à des fins de communication. La grand-voile devra porter le marquage de l'AO.

1.3.5 Affichage du Logo de la Course

Tout bateau inscrit devra porter des marquages de Grand-voile prévus par l'AO. Les dimensions de ces marquages sont précisées ci-dessous :

Class/Catégories	Diamètres
CLASSE ULTIM 32/23	3,50 mètres
OCEAN FIFTY	2,00 mètres
IMOCA	3.00 mètres
Class40	1,50 mètres
Rhum Mono	1,50 mètres
Rhum Multi	1,50 mètres

Les transferts seront fournis par l'AO, la mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée étant sous la responsabilité du Skipper.

2. VILLAGES OFFICIELS

2.1 Offre Village Saint-Malo

L'AO met en place une offre à destination des Teams dans le village officiel. Les Teams bénéficient d'un tarif d'accès privilégié à cette offre, la réduction sur les offres est de 7,5%.

L'AO a mandaté « Gesloc Event » pour la commercialisation du Village à Saint-Malo.

Contact pour le Village de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2022 :

VALÉRIE BELMEZETTI

valerie@gesloc-event.fr

06 22 99 37 03

2.2 Village Arrivée

L'AO encourage l'ensemble des Teams souhaitant obtenir de la visibilité sur le Village d'arrivée à entrer en contact avec l'organisateur local pour son implantation dans le Village arrivée.

Le contact de l'organisateur local vous sera communiqué en 2022.

2.3 Visibilité sur le stand du Skipper

Sur son stand, le Skipper aura la possibilité d'apposer des supports de merchandising, publicitaire ou de communication valorisant les marques de ses partenaires. À titre indicatif, le Skipper pourra utiliser les supports suivants : plumes, flammes, banderoles, kakemonos.

3. PRODUITS DÉRIVÉS DE LA COURSE

3.1 Textiles – Produits dérivés

3.1.1 Pour assurer sa promotion, le Skipper sera autorisé à utiliser et à distribuer des objets promotionnels utilisant le Nom Officiel de la Course, le Logo de la Course et/ou le Bloc « Team officiel ».

3.1.2 Cependant, afin de respecter l'exclusivité que l'AO a consenti à Armor Lux en matière de produits dérivés, le Skipper s'engage, s'il souhaite faire fabriquer des produits dérivés, à se rapprocher en exclusivité dudit partenaire/prestataire.

3.1.3 En dehors de ce partenaire/prestataire communiquée au Skipper, ce dernier demeure libre de recourir au fabricant ou prestataire de son choix pour la fabrication de produits dérivés de la Course à condition que ceux-ci ne présentent que le logo du Team.

3.1.4 Le Skipper reconnaît qu'il lui est interdit de faire fabriquer des produits dérivés laissant apparaître la marque ou le signe distinctif d'un fabricant autre que ceux du partenaire / prestataire de l'AO.

3.1.5 Tout produit dérivé envisagé devra en toute hypothèse être soumis à l'AO afin que ce dernier puisse s'assurer qu'il appartient à un type de produits également compatible avec l'image et le standing de la Course.

3.1.6 La vente de produits dérivés portant le Logo de l'événement ou le bloc "Team officiel" du Skipper est strictement interdite.

3.1.7 Armor Lux, licencié officiel et exclusif, est à la disposition des Skippers pour toute demande de produits portant la marque Route Du Rhum - Destination Guadeloupe 2022 et mettra en place une offre privilégiée pour la fourniture de produits personnalisés.

3.2 Textiles - Collection officielle

L'utilisation du bloc "Team officiel" est autorisée sur les textiles des équipes techniques et du Skipper mais uniquement sur le côté de l'épaule.

Tout autre élément textile d'un Team n'étant pas de la marque Armor Lux ne pourra utiliser le logo de la Course ainsi que le Bloc "Team officiel" de l'équipe.

Armor Lux, licencié officiel et exclusif, est à la disposition des Skippers pour toute demande de produits portant la marque Route Du Rhum - Destination Guadeloupe 2022 et mettra en place une offre privilégiée pour la fourniture de produits personnalisés.

Pour tout contact :

y.lefloch@armorlux.com

4. OFFRES PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

4.1 Compagnie aérienne

Corsair, partenaire officiel et exclusif, est à la disposition des Skippers pour toute demande de billets vers la Guadeloupe durant la période de l'événement. Une offre privilégiée sera mise en place pour la réservation de billets pour les Skippers et leurs équipes.

Un contact dédié sera communiqué par l'AO.

4.2 E-Sport

L'Organisateur mettra en place une plateforme de jeu virtuel via Virtual Regatta à destination du grand public et accessible notamment via le site officiel de Course.

Virtual Regatta est le Partenaire officiel de l'AO et le seul jeu virtuel autorisé de la Course. Il est rappelé aux Skippers qu'il est interdit de créer ou d'utiliser une autre plateforme de jeu virtuel pendant la Course.

L'AO informera les Skippers sur les occasions d'activation du partenariat (communication, visibilité) offertes par la discipline du e-sport, en particulier sur le jeu Virtual Regatta ou tout autre jeu virtuel de navigation de voile et de régates.

4.3 Partenaires de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe

L'AO informe l'ensemble des Skippers que dans le cadre de ses engagements auprès des Partenaires de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe des exclusivités de secteur ont été concédées. La liste des secteurs d'activités pour lesquels une exclusivité a été concédée se trouve en page 15.

L'AO reconnaît et accepte toutefois que les bateaux et les Skippers inscrits à la Course puissent avoir des partenaires appartenant aux secteurs d'activités des territoires d'exclusivité.

L'AO reconnaît et accepte également que les Skippers et leurs partenaires puissent bénéficier de stands dans le Village.

Les Skippers et leurs partenaires s'interdisent de communiquer sur leur participation à la Course en dehors du cadre fixé par les présentes règles de course et garantit l'AO contre tout manquement à cet égard qui pourrait lui être préjudiciable.

Toute action d'Ambush marketing est strictement interdite. Est considéré comme Ambush marketing toute pratique pour une marque visant à obtenir de la visibilité grâce à la Route du Rhum - Destination Guadeloupe sans pour autant en être partenaire ou sponsor.

L'AO met en place des offres de visibilité ou d'opération globale sur l'événement.

Contact : sponsoring@ocsport.com

5.1 Actions de marketing et communication et contacts

L'AO souhaite améliorer la visibilité marketing globale de la Course et de l'événement dans les médias et sur les réseaux sociaux.

L'objectif est de mettre en commun la valorisation des actions de communications de l'AO et de ses partenaires, ainsi que des Skippers et de leurs partenaires.

L'AO informera le représentant des médias de chaque Team de tout accord médiatique important qu'il conclut en relation avec la Course.

Pour cela, l'AO souhaite être informée des opérations spécifiques « marketing & communication » Route du Rhum - Destination Guadeloupe qui vont être mises en place par les Teams et leurs partenaires afin de les intégrer dans la valorisation globale de l'événement :

- Promotion du Team dans la presse
- • Programme « media »
- Programme « réseaux sociaux »
- Jeux concours...

Pour faciliter ces échanges, les Teams s'engagent à transmettre à l'AO un contact référent (interne / agence) en charge de la communication et du marketing. Ce contact favorisera les échanges d'information « marketing ».

De son côté, l'AO s'engage à transmettre également aux Teams les informations relatives aux programmes de promotion et de communication de la Course et de ses partenaires.

A l'issue de la Course et après compilation de toutes les informations disponibles, les Teams recevront un document complet.

Agence de presse officielle :

Marie Le Berrigaud-Perochon

marie@rivacom.fr

5.2 Production audiovisuelle

L'AO assurera une large exposition médiatique de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe et des Skippers à travers une variété de programmes et d'événements dédiés tout au long de la course.

Ceux-ci comprennent notamment une couverture en direct du départ de la Course.

De plus, les partenaires de production et de distribution vidéo de la Course proposeront régulièrement des communiqués de presse vidéo.

Les chaînes et les horaires de la programmation seront communiqués. L'objectif global sera de diffuser des créneaux sur une large audience, sur des marchés clés à des heures de grande écoute, complétés par une couverture cohérente sur les chaînes sportives du câble/satellite.

En complément du projet de programmation ci-dessus, l'AO s'efforcera également à fournir du contenu aux diffuseurs et aux sociétés de production avec lesquels l'AO aura conclu des accords de partenariat, afin de créer du contenu pour la programmation dans des domaines tels que l'aventure, la technologie et développement durable, entre autres.

Les partenaires de production vidéo désignés par la Course et tout autre distributeur désigné par l'AO s'occuperont de tous les domaines de distribution de contenu.

L'AO souhaite tourner/enregistrer des interviews, dans la mesure du possible, en langue anglaise, pour souligner la nature internationale de la Course et augmenter l'attractivité du contenu pour les diffuseurs/réseaux du monde entier.

5.3 Diffusion Médias Print

La couverture de la Course sera produite également pour distribution et diffusion aux médias Print : agences de presse internationales et nationales, journaux, magazines spécialisés et titres « lifestyle ».

Une approche proactive des médias ciblés sera effectuée par l'équipe de communication de l'AO.

Un service sera mis en place pour la diffusion du contenu photographique de l'AO, aux médias pour reproduction éditoriale.

Celle-ci sera promue de manière complémentaire aux autres médias énumérés ci-dessus.

5.4 Contenus photographique

L'AO incorporera le contenu photographique des Teams dans les archives en ligne de l'AO pour téléchargement immédiat en haute résolution par les médias. Une société de distribution photographique assistera l'AO dans ce processus.

L'AO fournira un accès à un résumé générique produit par l'AO et/ou les agences désignées par l'Organisateur.

5.5 Le Centre des Médias

L'AO mettra en place un centre des médias pour fournir des services et des installations permettant aux journalistes de la presse écrite, aux photographes, aux producteurs de radio et de télévision d'écrire, d'éditer et de transmettre du contenu.

Il y aura également une place dans le centre des médias attribués au(x) responsable(s) des relations presse des Teams.

Le centre des médias doit fournir une connexion Internet haut débit, partagée par tous les utilisateurs, pour accéder au courrier électronique et à Internet. Il y aura également une offre d'impression.

L'accès au centre des médias sera réservé au personnel des médias accrédité par l'AO. Les heures d'ouverture et de fermeture du centre des médias seront décidées par l'AO et peuvent être amenées à évoluer. Les horaires s'appliqueront à tout le personnel des médias accrédités ; des exceptions seront faites « à la demande » et à la discrétion de l'AO. Les équipes seront informées des heures d'ouverture et de fermeture dès que possible.

5.6 Accès Bateaux Médias & TV

L'accès à tous les bateaux médias de l'AO sera coordonné depuis le centre des médias sur place.

L'accès des attachés de presse des Teams sera autorisé sur les bateaux médias uniquement, sous réserve de la validation de l'AO.

L'AO devra recevoir une notification écrite pour chaque demande d'invitation faite par les Teams pour un accès sur les bateaux médias.

Des places seront réservées sur les bateaux médias pour les photographes des Teams. Ces accès pour le(s) photographe(s) des Teams sont soumis à la validation de l'AO.

L'AO loue des bateaux TV à l'usage des équipes TV de l'Organisateur. Les équipes de télévisions des équipes sont tenues de prendre des dispositions distinctes pour accéder aux bateaux.

5.7 Visibilité Site Officiel de la Route Du Rhum - Destination Guadeloupe

L'AO s'engage à concevoir, à faire fonctionner et à alimenter le site internet officiel de la Course réservé à ses frais sous l'adresse URL suivante <https://www.routedurhum.com> et toutes extensions.

L'AO sera exclusivement responsable des contenus publiés sur le site Internet de la Course.

L'AO est notamment seul responsable de l'édition des conditions générales d'utilisation du site internet, des conditions générales de vente des produits et services commercialisés sur le site internet, ainsi que du traitement des données personnelles collectées par l'intermédiaire du site internet.

L'AO prend à sa charge tous les frais d'hébergement, de développement et de maintenance du site internet.

Les vidéos embarquées et autres contenus seront diffusés sur une base régulière, en fonction de la valeur de l'actualité déterminée par l'équipe de communication de l'AO.

L'AO cherchera à intégrer du contenu ou des lecteurs de contenu sur des sites tiers créant un réseau ou une communauté de sites liés au site officiel.

Le site internet sera pensé pour répondre aux attentes de consommations modernes et notamment via les mobiles.

Les détails concernant la visibilité des Skippers sur le site internet officiel de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe seront précisés dans l'Annexe Multimédia qui sera publiée en 2022.

6. OPÉRATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

6.1 Opérations de relations publiques

6.1.1 Agence Officielle de relations publiques

RIVACOM EVENTS est l'agence officielle de relations publiques à Saint-Malo et Pointe à Pitre pour la Route Du Rhum - Destination Guadeloupe 2022.

Des offres de relations publiques à quai et en mer seront proposées aux Skippers pendant les parades, les phases de départ et d'arrivée. Un catalogue de relations publiques sera disponible à partir du 15 septembre 2021. Contact pour RP :

Vincent Bellec

event@routedurhum.com

Tel : +33 (0)2 98 43 21 50

6.1.2 Accréditations et invitations

Dans le cadre de la Course, l'AO mettra à disposition du Skipper :

- Des accréditations journalières permettant l'accès dans des conditions privilégiées aux coulisses de la Course (à titre indicatif et sans que cette liste soit limitative, accès à l'Espace Partenaires du Village, aux pontons et aux espaces presse) ;
- Des accréditations permanentes VIP ;
- Des invitations pour la conférence de presse officielle de la Course ;
- Des invitations à la présentation des Skippers ;
- Des invitations pour les remises des prix et la soirée de clôture lors d'un temps fort spécial organisé au retour de la Course ;

Les quantités d'invitations sont indiquées dans le tableau récapitulatif en page 14.

6.2 Hospitalités en Mer :

6.2.1 Départ de la course

Pour le départ des offres d'hospitalités seront proposées aux Teams par l'Agence Officielle. Chaque Team bénéficie d'un tarif préférentiel par rapport aux offres catalogue de 7,5% pour les locations de navires à quai et en mer et de 5% pour les vedettes multi-entreprises.

6.2.2 Parades :

Des parades seront organisées lors de la première semaine du Village pour l'ensemble des Skippers à la Route Du Rhum - Destination Guadeloupe.

Pour ces parades, RIVACOM Events propose des offres d'hospitalité pour les Teams et leurs sponsors. Les informations concernant les offres de ces parades seront communiquées dans une Annexe « Parade d'accueil » au plus tard le 31 mars 2022.

7. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

En cas d'infraction à l'ensemble des règles marketing et communication précitées, une infraction aux règles pourra être sanctionnée d'une pénalité.

Une annexe "système de pénalités" sera diffusée avant le 31 décembre 2021.

8. CONTACTS

OC SPORT Pen Duick

Organisation générale






Hervé Favre,	Président
Joseph Bizard,	Directeur général
Marie Laure Lamarque,	Directrice financière & Adm
Anthony Guézennec,	Chef de projet
Guillaume Lebastard,	Resp Communication & Marketing

herve.favre@ocsport.com
joseph.bizard@ocsport.com
marie-laure@ocsport.com
anthony.quezenec@ocsport.com
guillaume.lebastard@ocsport.com

Document de synthèse 1 : Tableau récapitulatif des contreparties Communication

	Classe ULTIM 32/23	Classe IMOCA	Ocean FIFTY	Class40	Multi Rhum Mono Rhum
Accès à une banque d'image & vidéos et autres éléments graphiques sans royalties additionnels dans le cadre de la promotion de la course	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déploiement d'un plan de communication général de l'événement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Utilisation de l'identité visuelle la Course pour la communication interne (logo officiel, Bloc « Team Officiel »)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place d'un serveur Multimédia avec accès Skipper	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Création d'un logo composite "Team officiel" pour chaque équipe et droits d'utilisation externe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès au centre des médias (départ et arrivée)	Oui (Sur accréditation)	Oui (sur accréditation)	Oui (sur accréditation)	Oui (sur accréditation)	Oui (sur accréditation)
Présence sur le site officiel de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe et mise en place d'une plateforme Skipper	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intégration à l'ensemble des supports de présentation des Skippers (guide de presse, magazine officiel, conférence de presse...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Document de synthèse 2 : Tableau récapitulatif des contreparties Villages et hospitalités

	Classe ULTIM 32/23	Classe IMOCA	Ocean FIFTY	Class40	Multi Rhum Mono Rhum
Accueil Port de Saint-Malo	Au minimum sur l'ensemble de la durée du Village	Au minimum sur l'ensemble de la durée du Village	Au minimum sur l'ensemble de la durée du Village	Au minimum sur l'ensemble de la durée du Village	Au minimum sur l'ensemble de la durée du Village
Déploiement d'une équipe de direction de course complète					
Accès à un paddock sécurisé à Saint-Malo	1 semi-remorque + 2 véhicules léger	1 véhicule type utilitaire + 1 véhicule léger	1 véhicule type utilitaire + 1 véhicule léger	1 véhicule type utilitaire + 1 véhicule léger	1 véhicule type utilitaire ou 1 véhicule léger
Accréditations Villages « Team Officiel »	10	10	5	5	5
Accréditations Villages « Invités »	20	20	10	10	10
Invitations temps forts	5	5	2	2	2
Offres partenaires	Armor Lux / CORSAIR	Armor Lux / CORSAIR	Armor Lux / CORSAIR	Armor Lux / CORSAIR	Armor Lux / CORSAIR
Offres hospitalités	Affrètement Exclusif : 7,5% de réduction Places multi Entreprises : 5% de réduction Prestations annexes : Prix Catalogue	Affrètement Exclusif : 7,5% de réduction Places multi Entreprises : 5% de réduction Prestations annexes : Prix Catalogue	Affrètement Exclusif : 7,5% de réduction Places multi Entreprises : 5% de réduction Prestations annexes : Prix Catalogue	Affrètement Exclusif : 7,5% de réduction Places multi Entreprises : 5% de réduction Prestations annexes : Prix Catalogue	Affrètement Exclusif : 7,5% de réduction Places multi Entreprises : 5% de réduction Prestations annexes : Prix Catalogue

Document de synthèse 2 : Liste des secteurs d'activité concernés par une exclusivité concédée par l'AO.

Les secteurs d'activités sont les suivants :

- Banque
- Textile
- Transport maritime
- Transport aérien
- Semi-rigides
- Automobile
- Moteurs Hors-Bord
- Champagne
- Brasseur